

CAPD du jeudi 24 janvier 2019 Permutations et questions diverses



Approbation des procès verbaux (PV) de précédentes CAPD

Le PV de la CAPD du 10 juillet est validé.

Le DASEN revient sur le PV de la CAPD du 16 octobre et rouvre le débat : quid de l'ouverture du portail pour les élèves en retard lorsque le directeur / la directrice est en classe ? Selon lui, il faut que les directeurs/directrices et les équipes enseignantes trouvent une organisation permettant d'assurer l'accueil des retardataires, dans la mesure du possible... Cette réponse floue, qui fait porter la responsabilité sur les équipes, souligne le besoin réel d'une aide administrative pérenne dans les écoles ([nos actions à ce sujet](#)).

Barèmes des permutations informatisées (changement de département)

Rappel du calendrier et des règles : <http://e-permutations.snuipp.fr/34>

Bilan chiffré :

- L'année dernière, 1.113 demandes d'entrée dans l'Hérault (dont 72 qui ont pu être satisfaites) et 57 demandes de sortie de l'Hérault (dont 45 sorties effectives). Comme toujours, il est nettement plus facile de quitter l'Hérault que d'y entrer, les demandes de sortie non-satisfaites dépendent surtout des départements visés...
- Cette année, 71 demandes de sortie validées + 3 annulations + 16 demandes non-confirmées (il fallait renvoyer l'accusé de réception signé à la DSDEN avant le 17 décembre).
- Ces 71 demandes se décomposent comme suit : 1 demande pour parents isolés, 22 demandes de rapprochement de conjoints, 1 demande au titre des CIMM en outre-mer, 42 demandes pour convenances personnelles, 1 demande au titre du handicap, 4 demandes avec des vœux liés.

Le SNUipp-FSU a vérifié en détail les fiches de suivi envoyées par des collègues ayant participé aux permutations dans l'Hérault. Nous sommes intervenus en CAPD sur la situation de 2 collègues qui n'apparaissent pas dans les documents de l'administration :

- Pour l'une, l'administration ne semble pas avoir reçu l'accusé de réception signé (pourtant bien envoyé par la collègue concernée) et va réétudier la question => **Notre conseil** : adresser ces documents par mail pour garder une trace, ou bien par courrier avec accusé de réception.
- Pour l'autre collègue, il semble que ce soit un oubli d'envoi de l'accusé de réception. L'administration ne souhaite pas réétudier sa demande, qui serait donc annulée...

Le SNUipp-FSU a répondu de manière personnalisée à tous les collègues qui avaient renseigné une fiche de suivi, les autres peuvent nous contacter (snu34@snuipp.fr). Les résultats seront connus le 4 mars.

Nos questions détaillées sont [en bas de page ici](#), voici les réponses :

1) Refus d'autorisation d'absence pour des stages de formation syndicale : Le DASEN reste inflexible et refuse toute modification de la circulaire sur ce point. Contactez-nous lorsque vous subissez ces refus, pour nous permettre d'intervenir.

2) RIS et déduction des 108h : Le DASEN maintient la circulaire qui interdit de déduire le temps de RIS sur les animations pédagogiques... Nous avons saisi les instances nationales du SNUipp-FSU pour une intervention auprès du Ministère. Nous travaillons également au recours au Tribunal Administratif... Nous soutiendrons tous les collègues qui exerceront leurs droits et qui subiraient des pressions ou des sanctions.

3) Saisines MDPH première demande : Nous soulignons les difficultés des familles les plus éloignées de l'école pour constituer les dossiers MDPH. Cela pénalise les élèves concernés, mais aussi les équipes enseignantes sur lesquels se reporte cette charge administrative (notamment les directeurs/directrices). L'administration répond qu'il faut solliciter les enseignants référents pour aider les familles, même s'ils ne sont pas obligatoirement présents au moment de l'équipe éducative première demande. L'IEN ASH souligne aussi l'importance d'associer le RASED, pour donner dans un premier temps une réponse pédagogique au sein des écoles. La difficulté étant le manque de postes RASED depuis les fortes suppressions sous Sarkozy, postes jamais recréés...

4) Compte Personnel de Formation (qui remplace le DIF) : L'administration indique qu'une circulaire doit être publiée pour permettre aux enseignants d'accéder à ce droit dès cette année. Il est temps, ce droit est effectif depuis plusieurs années en dehors de l'Éducation Nationale !

5) Conseil départemental de formation : Nous demandons la réunion de ce conseil pour travailler sur la formation, en particulier la formation initiale des stagiaires. L'administration refuse, prétextant que ces questions dépendent de l'ESPE, mais évoque un groupe de travail sur la formation. C'est dommage, car l'intérêt de ce conseil de formation (prévu dans la réglementation nationale et qui se réunit bien dans d'autres départements) est de réunir les différents acteurs concernés par la formation : la DSDEN, l'Université (l'ESPE), des représentants des stagiaires et les délégués du personnel. A suivre...

6) Dispositifs dédoublés : Après avoir rappelé notre opposition au classement de ces postes en « Postes à Exigences Particulières », nous nous étonnons des refus subis par les collègues T2 (qui seront T3 à la rentrée) au motif qu'ils n'auraient pas 3 ans d'expérience dans le métier, l'administration ne comptant pas l'année de stage ! C'est une nouvelle restriction pour l'accès à ces postes, nous le dénonçons mais le DASEN reste sur sa position...

7) Postes adaptés : L'administration refuse notre demande de réunir un groupe de travail départemental, en amont du groupe de travail académique.

8) CRST (centre de ressources du domaine de Restinclières) : Sachant que le titulaire du poste part en retraite en fin d'année, nous demandons comment le poste sera pourvu. L'administration répond que c'est un poste à profil, il y aura donc un appel à candidatures.

Questions diverses d'autres organisations syndicales

- **Dispositif « regards croisés »** : l'administration confirme que ce dispositif proposé dans certaines circonscriptions est facultatif.

- **Dispense d'APC pour les enseignantes enceintes** : Suite à [l'interpellation du SNUipp-FSU lors de la CAPD du 11 janvier](#), le DASEN avait confirmé une dispense totale d'APC pour les enseignantes qui allaitent leur bébé de moins d'un an. Sollicité par une autre OS sur la même disposition pour les enseignantes enceintes, le DASEN confirme que cette possibilité est ouverte dans le cadre des grossesses de plus de 3 mois => Demandes à adresser à votre circonscription et au service des personnels (ce.recspe34@ac-montpellier.fr).

- **CAPPEI** : Le DASEN confirme les orientations décidées par le Ministère, sur lesquelles le SNUipp-FSU intervient d'ors et déjà car elles sont problématiques... L'importance de la spécialisation du CAPPEI est largement minorée, tout détenteur du CAPPEI peut candidater sur tout poste ASH et l'obtenir à titre définitif quelle que soit sa spécialisation. Mais « en même temps », davantage de postes ASH pourraient être profilés...

- **Expérimentations « Agir pour l'école »** : les craintes et inquiétudes des organisations syndicales sont rapidement balayées. Pour rappel, le SNUipp-FSU et d'autres OS s'étaient déjà exprimées sur le sujet : [communiqué national intersyndical](#), [notre analyse](#)...

Terminons ce compte-rendu par la réponse de l'administration à propos du manque de mise à jour de l'intranet Accolad sur certains points et pour certaines circulaires : « **il y a parfois des trous dans la raquette** » => **Vous savez maintenant comment répondre si la hiérarchie vous reproche de ne pas avoir fait quelque chose** :

Je n'ai pas fait passer les évaluations CP/CE1 ? Il y a parfois des trous dans la raquette.

Je n'ai pas fait les 36h d'APC ? Il y a parfois des trous dans la raquette.

Je n'ai pas rempli le LSU ? Il y a parfois des trous dans la raquette.

Je n'ai pas répondu à la 10^e enquête envoyée à l'école ? Il y a parfois des trous dans la raquette.

Je ne suis pas allé-e à une animation pédagogique ? Il y a parfois des trous dans la raquette.

Je n'ai pas rempli ma déclaration préalable de grève ? Il y a parfois des trous dans la raquette.

etc.